Conditions Générales de Ventes

Création graphique • Communication visuelle

Version du 13 octobre 2026

1. Identification du prestataire

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont proposées par :

Laurent Le Cardinal, entrepreneur individuel (EI), exerçant sous le nom commercial 2L Créa, spécialisé dans la création graphique, la communication visuelle et la création de sites web.

Adresse professionnelle : 30 les Carrières, 50160 Saint-Amand-Villages

- SIRET : 10945836400014
- Site internet : https://2lcrea.fr/
- Adresse électronique : contact@2lcrea.fr
- Téléphone : 06 22 01 11 88
- TVA : TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Ci-après dénommé « le Prestataire ».

2. Objet et champ d'application

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles le Prestataire réalise des prestations de création graphique, de communication visuelle et de création de sites web à destination des entreprises, artisans, entrepreneurs et associations.

Les prestations sont proposées aux structures et organisations dans le cadre de leurs activités. Le Prestataire ne propose pas de prestations aux particuliers pour leurs besoins personnels.

Les présentes CGV s'appliquent notamment aux prestations suivantes :

- Création et refonte de logos, identités visuelles et chartes graphiques.
- Création de supports imprimés : cartes de visite, flyers, affiches, dépliants, brochures et autres documents.
- Création de visuels numériques et de supports pour les réseaux sociaux.
- Communication événementielle et déclinaisons graphiques.
- Signalétique, enseignes, panneaux, bâches, roll-up, décoration intérieure et marquage de véhicules.
- Création et adaptation de sites internet sous WordPress.
- Toute autre prestation graphique ou numérique expressément acceptée par le Prestataire.

Les présentes CGV constituent le socle contractuel commun. Le devis accepté précise les caractéristiques, le périmètre, le prix et, le cas échéant, les conditions particulières de chaque commande.

En cas de contradiction, les conditions particulières expressément acceptées dans le devis prévalent sur les présentes CGV pour les seuls points concernés, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

3. Devis et formation du contrat

Toute demande de prestation peut faire l'objet d'un devis personnalisé.

Le devis précise notamment, selon la nature du projet :

- La description des prestations et des livrables.
- Le prix total.
- Les éventuels frais annexes.
- Les modalités de paiement.
- Le calendrier ou le délai de réalisation.
- Le nombre de phases de modifications incluses.
- Les éventuelles prestations non comprises.
- Les conditions particulières relatives aux droits d'utilisation.

Sauf indication contraire, le devis est valable pendant 30 jours à compter de sa date d'émission.

La commande devient ferme lorsque le client accepte le devis par une signature, une validation électronique ou tout autre moyen écrit permettant d'établir son accord, et après accomplissement des éventuelles conditions préalables indiquées au devis, notamment le versement de l'acompte lorsqu'il est exigé.

Le Prestataire ne commence pas la réalisation du projet avant la confirmation de commande et le paiement de l'acompte lorsqu'il est exigé.

Toute modification importante du périmètre initial fait l'objet d'un devis complémentaire accepté par le client avant sa réalisation.

4. Prix et régime de TVA

Les prix sont exprimés en euros.

Le Prestataire bénéficie du régime de franchise en base de TVA. En conséquence, la TVA n'est pas facturée et la mention suivante figure sur les devis et factures :

« TVA non applicable, article 293 B du CGI ».

Le montant indiqué au devis correspond au montant à payer, hors éventuels frais supplémentaires expressément acceptés.

Les tarifs publics constituent une base indicative. Le prix applicable à une commande est celui du devis accepté.

Les prestations non expressément incluses dans le devis, notamment l'impression, la livraison par un tiers, l'achat de ressources payantes, les licences logicielles, l'hébergement, le nom de domaine et la maintenance d'un site web, sont facturées séparément lorsqu'elles sont commandées.

5. Modalités de paiement

Sauf condition particulière indiquée sur le devis, les modalités suivantes s'appliquent :

- Acompte : 30 % du montant total de la commande à l'acceptation du devis.
- Solde : 70 % à la livraison des fichiers finaux ou à la mise en ligne du site, selon la nature de la prestation.

Le paiement de l'acompte engage les parties conformément au contrat conclu. Il ne constitue pas des arrhes et ne donne pas au client un droit général de se désengager librement de la commande.

Le paiement est effectué par le moyen indiqué sur le devis ou la facture.

Sauf accord écrit différent, le solde est exigible à la livraison et payable à réception de la facture.

Le Prestataire peut suspendre la remise définitive des fichiers et la transmission des droits d'utilisation jusqu'au paiement intégral des sommes dues, sous réserve des dispositions légales applicables.

Les délais de paiement convenus et les mentions obligatoires correspondantes figurent sur les factures conformément à la réglementation en vigueur.

6. Retard de paiement

Pour les clients professionnels, tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans rappel préalable, l'application de pénalités de retard à compter du lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture.

Le taux des pénalités de retard est égal au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix points de pourcentage, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due par le client professionnel en retard de paiement, dans les conditions prévues par la réglementation. Lorsque les frais de recouvrement réellement exposés dépassent cette indemnité, une in-

demnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs, conformément à la loi.

Les pénalités de retard et l'indemnité forfaitaire sont mentionnées sur les factures concernées.

En cas d'impayé, le Prestataire se réserve le droit de suspendre les travaux ou les prestations en cours, après information du client et dans le respect des dispositions légales applicables.

7. Réalisation des prestations et obligations du client

Le client s'engage à fournir, dans les délais convenus, les informations, textes, images, logos, contenus, accès techniques et autres éléments nécessaires à la réalisation de la prestation.

Il lui appartient de vérifier l'exactitude des informations communiquées, notamment les noms, coordonnées, dates, tarifs, textes et mentions réglementaires destinés à figurer sur les supports.

Le client garantit disposer des autorisations et droits nécessaires à l'utilisation des éléments qu'il transmet au Prestataire.

Tout retard dans la remise des éléments, les validations ou les réponses du client peut entraîner un décalage du calendrier de réalisation. Le Prestataire en informe le client lorsque ce décalage affecte significativement le projet.

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément au devis accepté. Il est tenu à une obligation de moyens pour les opérations de création et de conseil, sans garantir un résultat commercial, un volume de ventes, une audience ou un référencement déterminé.

7 bis. Forfaits de renfort graphique et PAO

Le Prestataire propose aux professionnels des forfaits d'heures destinés aux prestations de renfort graphique et de PAO, selon les tarifs et conditions indiqués dans son offre tarifaire ou dans le devis accepté.

Commande et utilisation des heures :

Le forfait commandé correspond à un crédit d'heures prépayé, utilisable pour les prestations de création graphique, d'exécution, d'adaptation et de préparation de fichiers relevant des compétences du Prestataire, dans les limites convenues entre les parties.

Le crédit d'heures est disponible après validation de la commande et règlement du montant prévu au devis. Les demandes d'intervention sont formulées par le client, par écrit ou par tout autre moyen convenu entre les parties.

Décompte du temps :

Le temps consommé correspond au temps réellement consacré aux travaux demandés par le client, notamment aux échanges techniques, à l'analyse des fichiers, à leur exécution, à leurs adaptations et à leur préparation pour livraison.

Le Prestataire assure un suivi du temps consommé et peut communiquer au client, sur demande, l'état du crédit d'heures restant disponible.

Toute intervention dépassant le crédit d'heures disponible fait l'objet d'un accord préalable du client sur les conditions tarifaires applicables.

Durée de validité :

Sauf condition particulière convenue par écrit, les heures acquises dans le cadre d'un forfait sont utilisables pendant une durée de six mois à compter de la date de commande.

Les heures non consommées à l'expiration de cette période cessent d'être disponibles et ne donnent pas lieu à remboursement, sauf accord écrit contraire entre les parties ou disposition légale impérative applicable.

Lorsque l'impossibilité d'utiliser les heures résulte d'un empêchement imputable au Prestataire, les parties recherchent une solution adaptée, notamment une prolongation de la période d'utilisation.

Utilisation sur plusieurs projets :

Les heures restantes peuvent être utilisées pour plusieurs demandes ou projets successifs relevant du périmètre des prestations proposées par le Prestataire, pendant leur période de validité.

Le forfait ne constitue pas un engagement de disponibilité immédiate ou permanente du Prestataire. Les délais d'intervention sont convenus selon les demandes du client, leur complexité et la charge de travail du Prestataire.

Les prestations qui ne relèvent pas du périmètre initial du forfait, ainsi que les éventuels frais externes, font l'objet d'un accord préalable du client avant leur réalisation.

8. Modifications, corrections et validation

Le nombre de phases de modifications incluses est précisé sur le devis ou dans l'offre tarifaire applicable.

Pour les packs graphiques proposés par 2L Créa, deux phases de modifications sont prévues, suivies d'un bon à tirer (BAT) final de validation.

Pour les sites web, deux phases de modifications sont incluses, sauf indication différente dans le devis.

Une phase de modifications correspond à un ensemble cohérent de demandes regroupées dans un même retour, transmis par courriel ou effectué lors d'un rendez-vous.

Les modifications doivent rester compatibles avec le périmètre initial de la prestation. La création de nouvelles pages, l'ajout de fonctionnalités, le changement important de direction graphique ou toute demande dépassant le périmètre accepté constituent des prestations supplémentaires. Toute demande supplémentaire fait l'objet d'un devis complémentaire accepté avant exécution. Les corrections d'erreurs imputables au Prestataire ne sont pas assimilées à des demandes de modifications supplémentaires lorsqu'elles visent à rendre le livrable conforme au devis accepté.

Le client est responsable de la vérification finale des textes, informations, couleurs, formats et contenus soumis à validation. Son accord sur le BAT vaut validation des éléments qui y figurent.

Après validation définitive, toute modification demandée par le client peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

9. Impression et fabrication par des tiers

Sauf mention contraire expresse dans le devis, les prix de création graphique n'incluent pas l'impression, la fabrication, la pose, le transport ni l'installation des supports.

Ces prestations peuvent faire l'objet d'un devis distinct.

Lorsque le Prestataire assure la préparation des fichiers pour un imprimeur ou un fabricant, le client reste responsable de la validation du BAT final et des informations qu'il contient.

Les différences raisonnables de rendu liées aux écrans, aux procédés d'impression, aux supports, aux encres ou aux matériaux ne peuvent être assimilées à une non-conformité du travail graphique lorsque le livrable respecte les caractéristiques validées.

Si l'impression ou la fabrication est confiée à un prestataire tiers, les conditions de ce dernier s'appliquent à ses propres prestations, sans supprimer les obligations légales qui incombent au Prestataire au titre de son intervention.

10. Livraison des fichiers

Sauf mention contraire dans le devis, la livraison comprend les fichiers finaux exportés nécessaires à l'utilisation prévue de la création, dans les formats convenus.

Les fichiers de travail natifs, fichiers sources, calques éditables, projets de logiciels, polices, ressources sous licence et éléments techniques internes ne sont pas inclus par défaut.

Ils peuvent être fournis si le devis le prévoit expressément et si leur transmission est autorisée par les licences applicables.

La livraison est réalisée par voie électronique ou par tout autre moyen convenu entre les parties.

Le client est responsable de la conservation des fichiers livrés après leur réception. Il lui appartient de réaliser ses propres sauvegardes.

11. Sites internet WordPress

Les caractéristiques de chaque site, notamment le nombre de pages, les fonctionnalités, les formulaires, les intégrations externes, les adaptations responsive, les optimisations SEO et la formation, sont définies dans le devis accepté.

Les offres tarifaires de 2L Créa peuvent notamment prévoir :

- Un site vitrine « One page ».
- Un site vitrine complet.
- Un site vitrine avancé.

Les limites et caractéristiques précises de la formule retenue sont celles du devis.

Sauf mention contraire, ne sont pas inclus :

- L'hébergement.
- Le nom de domaine.
- La maintenance et les interventions ultérieures.
- Les abonnements et licences payantes.
- Les prestations de rédaction de contenu.
- Les prestations SEO avancées ou le suivi du référencement.
- Les évolutions fonctionnelles postérieures à la livraison.

Les licences et abonnements nécessaires au fonctionnement du site sont, sauf accord différent, souscrits au nom du client et restent à sa charge.

Le client est responsable de la fourniture des contenus et de leur licéité, ainsi que de la conservation de ses identifiants et accès après livraison.

Le Prestataire ne garantit pas le fonctionnement permanent des services tiers, extensions, thèmes, hébergeurs ou plateformes externes. Il ne peut être tenu responsable des interruptions, modifications ou défaillances imputables à ces tiers, sous réserve de ses propres obligations légales.

Toute intervention après livraison, notamment les mises à jour, corrections, évolutions, dépannages et opérations de maintenance, fait l'objet d'une commande ou d'un devis distinct.

12. Propriété intellectuelle et droits d'utilisation

Les créations originales réalisées par le Prestataire sont susceptibles d'être protégées par le droit d'auteur.

Le paiement de la prestation ne vaut pas, à lui seul, cession générale et illimitée de tous les droits de propriété intellectuelle sur les créations.

Sauf disposition particulière prévue dans un écrit accepté par les parties, le Prestataire conserve ses droits d'auteur sur les créations réalisées.
Les droits d'utilisation éventuellement accordés au client prennent effet après paiement intégral des sommes dues et dans les limites expressément convenues.
Sauf conditions particulières précisées au devis, les créations sont assorties d'une licence d'utilisation non exclusive dont les modalités sont définies dans le devis accepté par le client. Cette licence prend effet après paiement intégral des sommes dues. Les utilisations autorisées, les supports concernés, le territoire et la durée sont précisés dans le devis selon la nature de la prestation.

Toute cession de droits patrimoniaux doit être définie par écrit et préciser les droits concernés, les utilisations autorisées, la destination, l'étendue, le territoire et la durée de l'exploitation, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Le devis ou un document contractuel complémentaire précise, lorsque cela est nécessaire, les droits accordés au client.

En l'absence de cession ou de licence suffisamment définie, le client ne peut pas déduire du seul paiement de la prestation qu'il dispose d'un droit général de reproduction, de modification, de distribution ou de réutilisation de la création en dehors de ce qui a été expressément convenu.

Les éléments appartenant à des tiers, tels que polices, photographies, illustrations, extensions ou thèmes, restent soumis à leurs propres licences et conditions d'utilisation.

13. Présentation des créations dans le portfolio

Sauf opposition écrite du client, le Prestataire peut présenter les créations réalisées dans le cadre de la commande dans son portfolio, sur son site internet, sur ses réseaux sociaux et dans ses supports de communication professionnelle, sous réserve du respect des droits des tiers, de la confidentialité et des dispositions légales applicables.

Le client peut s'opposer à cette présentation par écrit, avant ou après la livraison. Le Prestataire cesse alors les nouvelles utilisations promotionnelles dans un délai raisonnable, sans préjudice des publications antérieures qui ne peuvent raisonnablement être retirées immédiatement.

Les projets faisant l'objet d'une obligation de confidentialité ou contenant des informations confidentielles ne sont pas publiés sans autorisation appropriée.

14. Annulation et interruption d'une commande

Toute demande d'annulation ou d'interruption doit être adressée par écrit.

En cas d'annulation à l'initiative du client, le Prestataire établit le bilan des travaux déjà réalisés et des frais externes engagés pour la commande.

Le client reste redevable du montant correspondant aux prestations effectivement réalisées et aux frais engagés, dans les limites permises par la loi et sous réserve des dispositions impératives applicables.
Les sommes déjà versées sont imputées sur les montants dus. Tout trop-perçu est remboursé et tout solde restant dû est facturé.

Les conséquences d'une annulation sont appréciées en fonction de l'état d'avancement du projet, des engagements pris auprès de tiers et des règles légales applicables.

En cas de manquement important d'une partie à ses obligations, l'autre partie peut demander la résolution du contrat dans les conditions prévues par le droit applicable.

Les droits d'utilisation des créations réalisées dans le cadre de la commande restent soumis aux conditions de licence ou de cession prévues à l'article 12 des présentes CGV et, le cas échéant, au devis accepté par le client. L'annulation ou l'interruption de la commande ne confère au client aucun droit d'utilisation supplémentaire sur les créations réalisées.

15. Clientèle visée et dispositions impératives

Les prestations de 2L Créa sont proposées aux entreprises, artisans, entrepreneurs et associations, dans le cadre de leurs activités ou de leur objet.

Les commandes de personnes physiques agissant exclusivement à des fins privées ne sont pas acceptées dans le cadre des présentes CGV.

Le statut du client est apprécié au regard de sa situation réelle et de la nature du contrat. Le fait qu'un client soit une association ne signifie pas automatiquement qu'il possède la qualité de professionnel au sens de toutes les dispositions légales.

Lorsque des dispositions impératives particulières sont applicables au client ou au contrat, elles prévalent sur toute clause contraire des présentes CGV.

16. Responsabilité

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les compétences et moyens nécessaires à la réalisation des prestations convenues.

Le client demeure responsable des éléments qu'il fournit, de leur exactitude et de la détention des droits et autorisations nécessaires à leur utilisation.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant d'informations erronées fournies ou validées par le client, d'une utilisation des créations en dehors du périmètre autorisé ou de modifications réalisées par le client ou un tiers après livraison.

Le Prestataire ne peut exclure ni limiter sa responsabilité dans les cas où une telle exclusion ou limitation est interdite par la loi.

17. Réclamations et règlement amiable des litiges

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée en priorité au Prestataire par courriel à contact@2lcrea.fr ou par courrier à

l'adresse professionnelle indiquée à l'article 1.

Les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable à tout différend relatif à la formation, à l'interprétation ou à l'exécution du contrat.

À défaut de résolution amiable, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes, conformément aux règles légales applicables.

18. Données personnelles

Les données personnelles communiquées au Prestataire sont utilisées dans la mesure nécessaire à la gestion des demandes, à l'établissement des devis, à l'exécution des commandes, à la facturation et au suivi de la relation commerciale.

Elles sont conservées pendant les durées nécessaires à ces finalités et au respect des obligations légales applicables.

Les personnes concernées disposent des droits prévus par la réglementation sur la protection des données personnelles, notamment les droits d'accès, de rectification, d'effacement et, lorsque les conditions sont réunies, d'opposition ou de limitation du traitement.

Les demandes relatives aux données personnelles peuvent être adressées à : contact@2lcrea.fr.

Les informations détaillées sur les traitements, leurs finalités, leurs bases légales, leurs durées de conservation et les modalités d'exercice des droits sont précisées dans la politique de confidentialité publiée sur le site internet, lorsqu'elle est applicable.

Pour plus d'informations sur la collecte et le traitement des données personnelles, le client est invité à consulter la politique de confidentialité du Prestataire, accessible à l'adresse suivante : https://2lcrea.fr/politique-de-confidentialite/

19. Dispositions finales

Si l'une des clauses des présentes CGV devait être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions conserveraient leur effet dans la mesure permise par la loi.

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir ponctuellement d'une clause ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes CGV sont soumises au droit français, sous réserve des règles impératives applicables.

La version applicable est celle communiquée au client avant la conclusion de la commande, sous réserve des conditions particulières acceptées dans le devis.